



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DU CANTAL**

**ARRÊTÉ**

Portant réglementation temporaire de la circulation  
RD 135  
Commune de Fontanges

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n°24-3470 du 07 octobre 2024, portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental à Messieurs les Directeurs et Chefs de Services.
- Vu l'avis favorable de la mairie de Fontanges et la consultation pour avis de la mairie de Saint Martin Valmeroux
- Vu la demande de la société Bergheaud

Considérant que pour réaliser la réfection de chaussée suite à glissement de terrain, pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel du chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD 135

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Du 07 novembre au 15 novembre 2024, la circulation sur la RD 135 sera interdite, entre le cimetière de Fontanges et la voie communale de Laborie, au PR 8+940.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 135, 537, 37 et 35 via Chastrade, Malgorce, Saint Rémy de Salers et Salles.

### Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bergheaud en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

### Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par l'entreprise Bergheaud.

### Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 5 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- la société Bergheaud
- M. le Directeur des Mobilités
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

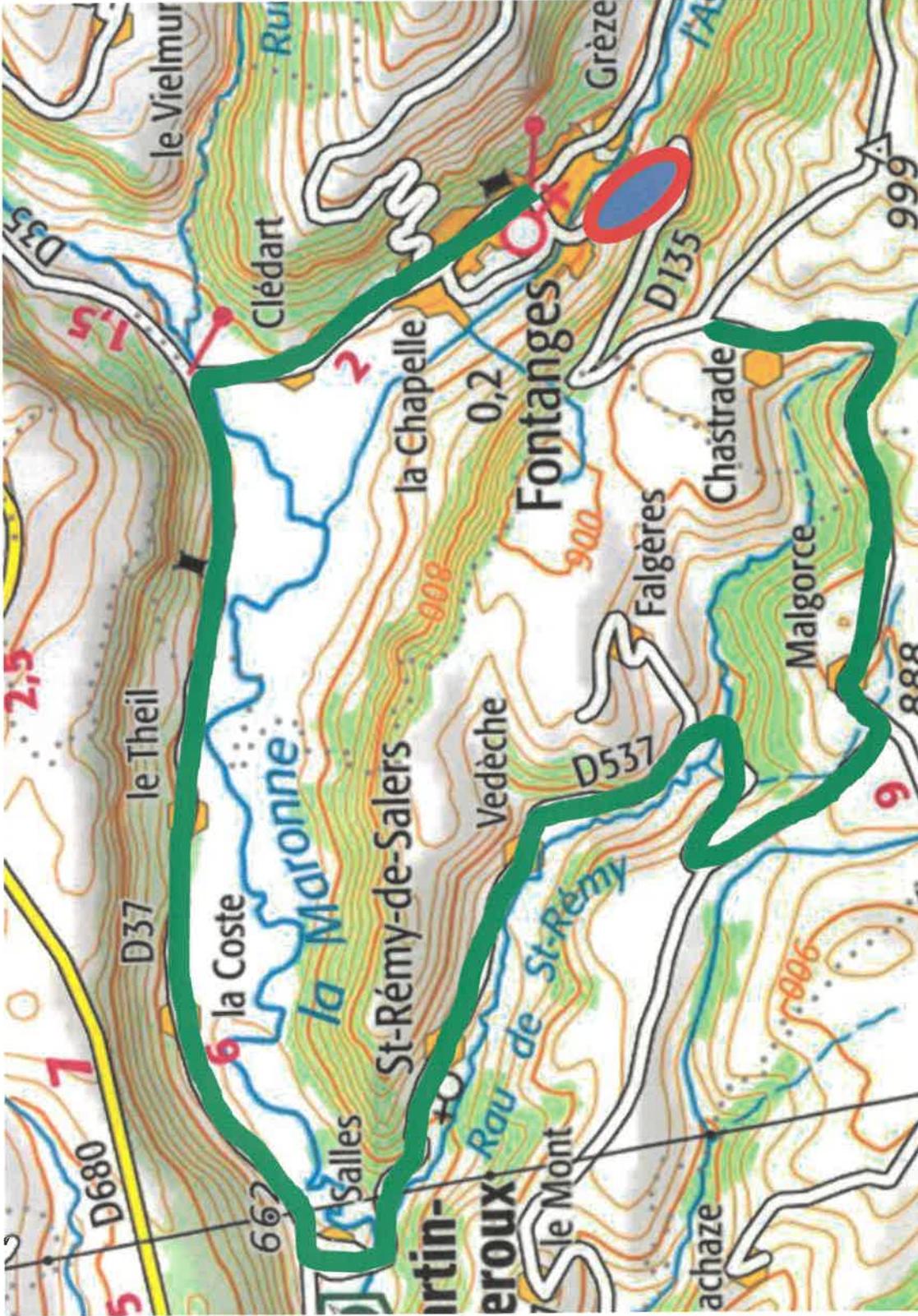
- Les Mairies de Fontanges et Saint Martin Valmeroux
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : **08 NOV. 2024**

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal  
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



RD 135 fermée entre le cimetière de Fontanges et la voie communale de Laborie

Déviation par les RD 135, 537, 37 et 35 via Chastrade, Malgorce, Saint Rémy de Salers et Salles

## Cedric Muratet

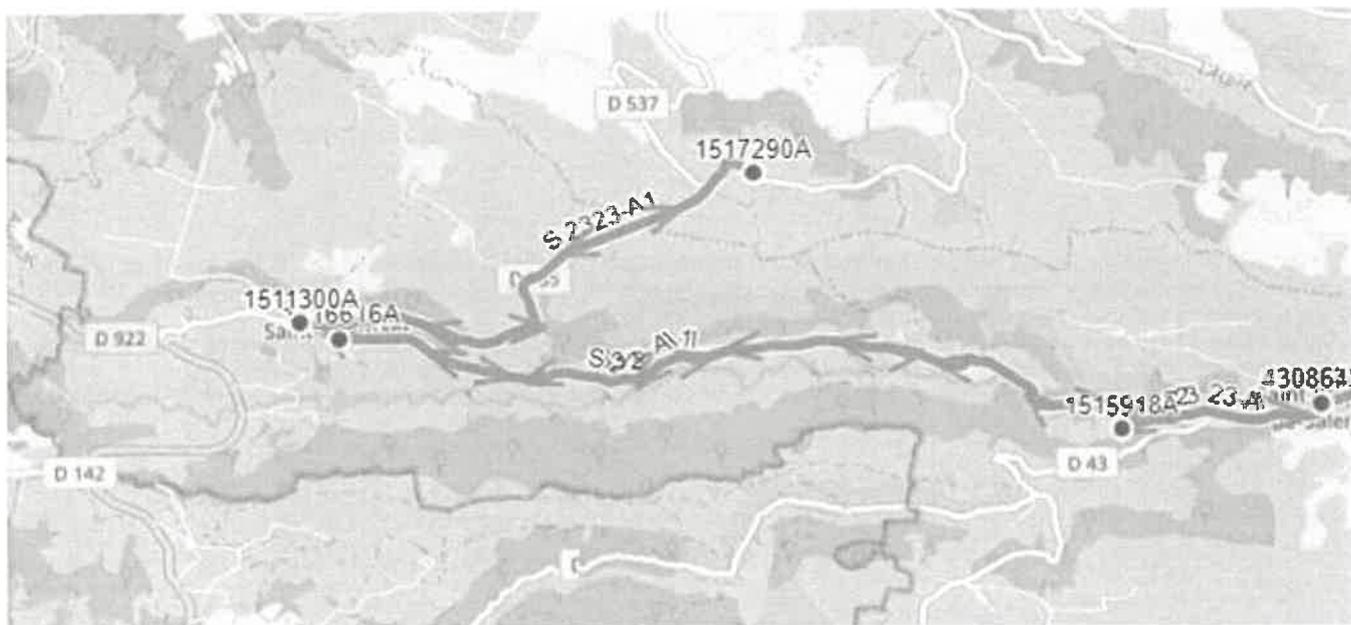
---

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnernhonealpes.fr>  
**Envoyé:** mercredi 6 novembre 2024 12:16  
**À:** Cedric Muratet; Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE: fermeture de la RD 135

Bonjour,

Pas de difficulté pour les TC Région.

Cordialement,



**De :** Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>

**Envoyé :** mardi 5 novembre 2024 09:23

**À :** Mairie FONTANGES <mairie.fontanges2@wanadoo.fr>; Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>; transports15 <transports15@auvergnepnerhonealpes.fr>

**Cc :** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

**Objet :** fermeture de la RD 135

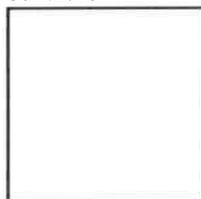
Bonjour

La RD 135 sera fermée entre le cimetière de Fontanges et Chastrade, du 6 novembre au 15 novembre 2024, pour reprise d'un glissement de terrain ;

Déviations par les RD 135, 537, 37 et 35 via Malgorce, Saint Rémy de Salers et Salles.

Pour vos avis svp ?

cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

## Cedric Muratet

---

**De:** Mairie FONTANGES  
**Envoyé:** jeudi 7 novembre 2024 09:58  
**À:** Cedric Muratet  
**Objet:** RE : fermeture de la RD 135

Bonjour,

Nous donnons un avis favorable à votre demande.

Cordialement.

Monsieur Michel **CONSTANT**  
Maire de FONTANGES



**Le :** 05 novembre 2024 à 09:23 (GMT +01:00)

**De :** "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>

**À :** "Mairie FONTANGES" <mairie.fontanges2@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX" <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>, "transports15" <transports15@auvergnhonealpes.fr>

**Cc :** "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

**Objet :** fermeture de la RD 135

Bonjour

La RD 135 sera fermée entre le cimetière de Fontanges et Chastrade, du 6 novembre au 15 novembre 2024, pour reprise d'un glissement de terrain ;

Déviation par les RD 135, 537, 37 et 35 via Malgorce, Saint Rémy de Salers et Salles.

Pour vos avis svp ?

cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.